

# Nette révision à la hausse de la croissance de la population en 2022 suite à la guerre en Ukraine

Près de 43 000 demandes de protection temporaire ont été enregistrées à la date du 20 mai en Belgique depuis le début de la guerre en Ukraine. Il est donc quasi acquis que la croissance démographique en 2022 sera impactée par cet afflux de réfugiés. Le Bureau fédéral du Plan a mis à jour sa projection démographique de février en vue des perspectives économiques qui seront publiées le 17 juin prochain. Cette révision table sur 83 000 réfugiés en provenance d'Ukraine en 2022. Dans un contexte qui reste incertain, la croissance attendue pour 2022 s'établirait à 133 000 habitants, au lieu des 50 000 projetés lors de l'exercice précédent. Étant donné le statut de protection temporaire de ces migrants qui leur octroie une autorisation de séjour limitée dans le temps, le scénario fait l'hypothèse que 80 % de ces migrants quitteront la Belgique durant la période 2023-2024. La croissance démographique à long terme n'est donc pas impactée.

Auteurs : Johan Duyck, jd@plan.be ; Hendrik Nevejan, hn@plan.be ; Jean-Marc Paul, jmp@plan.be ; Marie Vandresse, vm@plan.be

## Un scénario dans un contexte plus qu'incertain

Établir une estimation du nombre de réfugiés en provenance d'Ukraine qui arriveront en Belgique en 2022 est loin d'être aisé. Énormément d'inconnues subsistent avec, en premier lieu, l'intensité et la durée de la guerre ainsi que leurs conséquences sur les conditions de vie en Ukraine. Citons également, d'une part, la volonté et la capacité des Ukrainiens de quitter leur pays, et d'autre part, l'attrait de la Belgique par rapport aux autres pays d'accueil. Au-delà du nombre d'arrivées, il faut également déterminer une durée de séjour de ces migrants. Quitteront-ils la Belgique dès que la guerre cessera ? En auront-ils la possibilité vu les dégâts déjà visibles en Ukraine ? Ou seront-ils suffisamment intégrés pour vouloir s'installer plus définitivement en Belgique ? La mise à jour des projections démographiques a par conséquent été réalisée sur la base d'un ensemble d'hypothèses posées à l'aide d'informations et données disponibles à la date du 20 mai 2022.

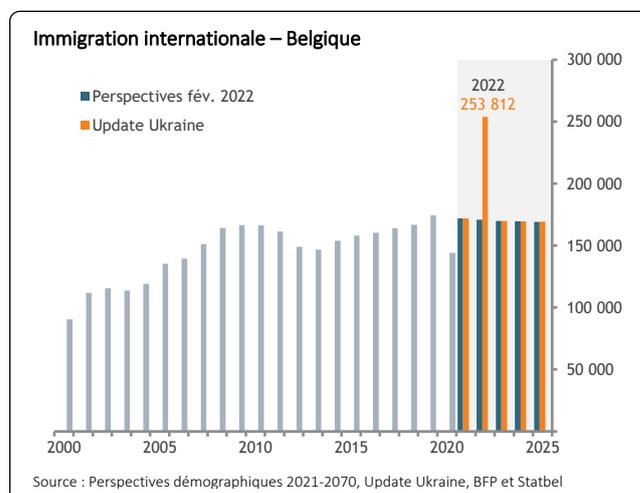
## 83 000 réfugiés en provenance d'Ukraine en 2022, soit une augmentation de 50 % de l'immigration internationale.

À l'aide des travaux réalisés dans le cadre de la cellule d'évaluation du gouvernement fédéral activée en cas de crise (CELEVAL), le Bureau fédéral du Plan retient comme scénario de référence un afflux de 83 000 réfugiés au total pour l'ensemble de l'année 2022. Ce scénario est établi à l'aide de trois paramètres :

- le nombre total de réfugiés projeté par le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR)

qui auront quitté l'Ukraine d'ici à fin 2022, soit 8,3 millions de réfugiés.

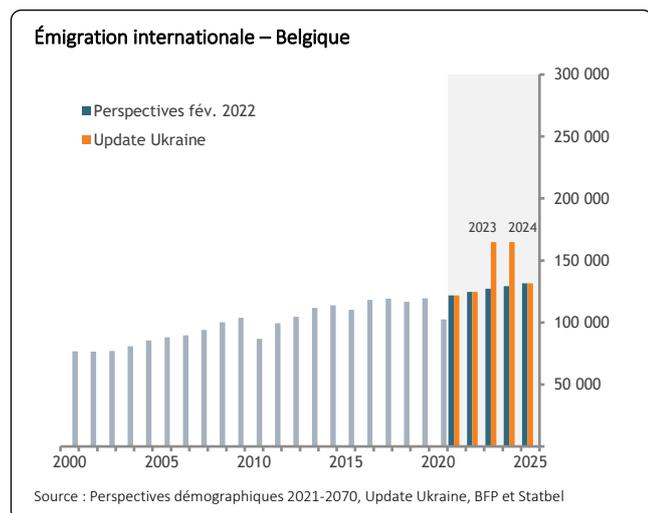
- La part de ces réfugiés qui va se déplacer dans les pays de l'UE au-delà des pays frontaliers à l'Ukraine, soit 40 %.
- La part des réfugiés dans le total des pays de l'UE non frontaliers à l'Ukraine qui va se rendre en Belgique, soit 2,5 %.



## Compte tenu des conditions liées à la protection temporaire, 80 % des réfugiés devraient quitter la Belgique sur la période 2023-2024.

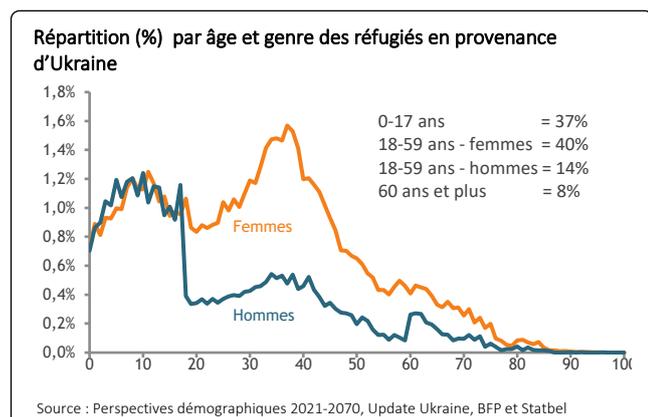
Afin de déterminer l'impact de la guerre en Ukraine sur la croissance démographique en Belgique, il faut non seulement établir une hypothèse sur l'immigration mais également sur la durée de séjour en Belgique. Par manque de données probantes sur les intentions des réfugiés et encore moins sur l'évolution de la situation en Ukraine, l'hypothèse se base sur la législation actuelle liée à la

protection temporaire, qui prévoit une autorisation de séjour d'un an, renouvelable 2 fois 6 mois. Sur cette base-là, on a retenu l'hypothèse que 40 % des réfugiés arrivés d'Ukraine en 2022 vont quitter la Belgique en 2023 et 40 % en 2024. Les 20 % restants intègrent donc la population de manière plus permanente en supposant qu'ils introduiront en temps voulu une demande d'autorisation de séjour pour motif autre que la protection temporaire.



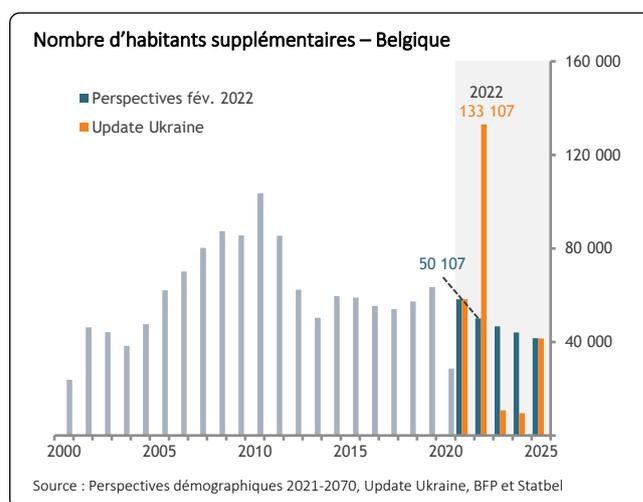
### Un profil d'âge et de genre spécifique

Lors d'afflux migratoires précédents liés à des contextes géopolitiques instables, les migrants étaient davantage de sexe masculin et dans la tranche d'âge de 20 à 45 ans. Les réfugiés arrivés d'Ukraine sont, en revanche, majoritairement composés de femmes et d'enfants. Les mécanismes d'insertion dans notre société et les impacts qui en découlent seront par conséquent également différents. Pensons notamment à l'enseignement, aux soins de santé, ou encore à l'équivalent du revenu d'intégration et aux allocations familiales. Cette répartition spécifique par âge et genre est intégrée dans la mise à jour des perspectives démographiques, et sera prise en compte dans les perspectives économiques.



### Une croissance démographique exceptionnellement élevée à court terme, sans impact sur le long terme.

Suite à la guerre en Ukraine, la croissance démographique en Belgique pour l'année 2022 est largement revue à la hausse. Dans le scénario de référence (Update Ukraine), elle passe de 50 000 habitants supplémentaires projetés lors de l'exercice publié en février à 133 000 habitants supplémentaires. Retenant l'hypothèse que la majorité de ces réfugiés quitterait la Belgique en 2023 et 2024, le nombre d'habitants en Belgique retrouve les niveaux projetés dans l'exercice de projection précédent dès 2025. Il n'y a donc pas d'impact sur la croissance démographique à plus long terme.



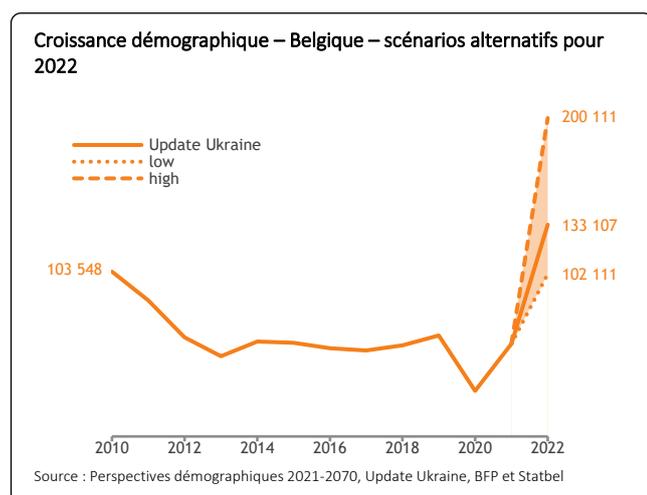
### Les incertitudes mises en avant à l'aide de scénarios alternatifs

Comme déjà mentionné, l'incertitude sur les paramètres retenus dans le cadre de la présente mise à jour est particulièrement élevée. Pour la période 2022-2025, l'évolution démographique présentée ci-dessus se base sur un ensemble d'hypothèses, en particulier quant au nombre total de réfugiés en provenance d'Ukraine courant 2022. Afin de mettre en évidence l'incertitude autour de cette hypothèse, deux scénarios alternatifs ont été analysés (Low, High). Le scénario de référence présenté ci-dessus est considéré comme le scénario le plus probable dans les conditions actuelles (au 20 mai 2022), alors que le scénario Low table sur une amélioration de la situation en Ukraine et le scénario High sur une détérioration de la situation.

2022	Low	Référence : Update Ukr	High
Nombre total de réfugiés quittant l'Ukraine	7 mio.	8,3 mio.	10 mio.
Part de ces réfugiés qui se déplace au-delà des pays frontaliers de l'Ukraine	37%	40%	50%
Part des réfugiés dans le total des pays de l'UE non frontaliers de l'Ukraine qui se rend en Belgique	2%	2,5%	3%
Nombre de réfugiés arrivant en Belgique	51 800	83 000	150 000

Source : CELEVAL (rapport du 19 mai).

Dans le scénario Low, la croissance démographique serait d'une moindre ampleur (+ 100 000 habitants en 2022) et atteindrait un niveau proche de ceux observés fin des années 2000. Dans le scénario High, la croissance démographique serait tout à fait exceptionnelle, à savoir + 200 000 habitants en 2022. Ces trois scénarios permettent d'établir une fourchette dans laquelle pourrait se situer la croissance démographique en 2022 (si les autres hypothèses relatives à la fécondité, la mortalité et la migration internationale hors Ukraine se vérifient).



Dans les trois scénarios, l'on suppose que les réfugiés arrivés en Belgique resteront au minimum jusqu'au début de l'année 2023, pour retourner progressivement dans leur pays au cours de la période 2023-2024 (40 % en 2023 et 40 % en 2024). Étant donné cette hypothèse d'émigration, la croissance démographique renoue dès 2025, quel que soit le scénario retenu, avec le niveau projeté lors de l'exercice publié en février 2022.

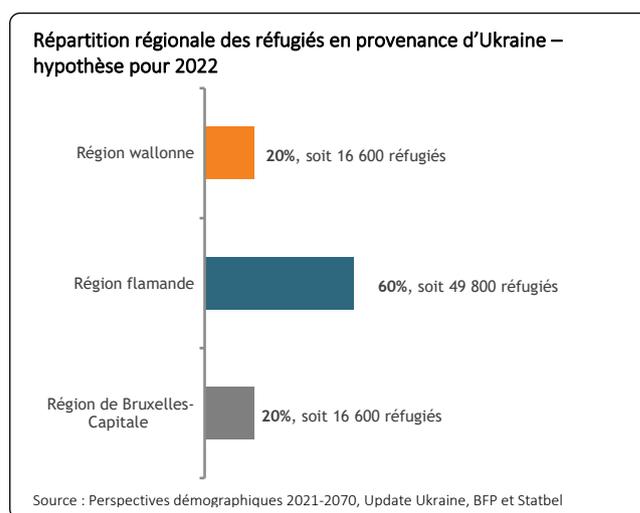
Ainsi, au-delà de 2025, la mise à jour de la projection de population pour la Belgique, mais également pour les régions et les arrondissements, n'apporte pas de changement significatif.

## Des incertitudes aussi quant à la répartition des réfugiés sur le territoire belge

### Au niveau régional

Les perspectives démographiques publiées par le Bureau fédéral du Plan sont disponibles par région et par arrondissement. Une hypothèse spécifique quant à la répartition des réfugiés sur le territoire belge a ainsi été formulée.

À la date du 20 mai, près de 43 000 bénéficiaires de la protection temporaire ont été enregistrés, dont 32 000 sont inscrits au Registre national (observations jusqu'au 19 mai), ce qui permet d'obtenir la commune de résidence. Il ressort que 15 % sont, à cette date, inscrits dans la Région de Bruxelles-Capitale, 28 % en Wallonie et 57 % en Flandre. Ayant constaté des retards d'enregistrement dans certaines communes, dont certaines de la Région Bruxelloise, et en recoupant ces données avec d'autres données disponibles au niveau régional, nous retenons l'hypothèse que 20 % des réfugiés en provenance d'Ukraine seront enregistrés dans la Région bruxelloise, 20 % en Wallonie et 60 % en Flandre. Ainsi, en 2022, sur les 83 000 réfugiés en provenance d'Ukraine arrivant en Belgique, 16 600 s'installeraient dans la Région de Bruxelles-Capitale, 49 800 en Région flamande et 16 600 en Région wallonne.



### Au niveau des arrondissements

Étant donné le retard dans l'enregistrement au Registre national et l'accueil temporaire offert actuellement aux réfugiés (les réfugiés devront trouver un autre logement, pas nécessairement dans le même arrondissement qu'à l'arrivée), il semblait peu judicieux de se baser sur la répartition actuelle par arrondissement des inscriptions au



Registre national. À défaut de données plus probantes, la ventilation par arrondissement des ressortissants ukrainiens se fonde sur la répartition des immigrations totales observée lors des années les plus récentes. L'incertitude entourant la projection par arrondissement pour la période 2022-2024 est telle qu'elle ne peut certainement pas être considérée comme un outil d'aide à la décision pour déterminer, par exemple, des besoins en logements. D'autres instances fédérales et régionales sont chargées de réaliser cet exercice de prévision de logements à court terme.